Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 25 (1887)

Heft: 20

Artikel: La votation de demain

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-189796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Suisse: un an . . 4 fr. 50 six mois . 2 fr. 50

ETRANGER: un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR 2me et 3me séries.

Prix 2 fr. a série; 3 fr. les deux.

La votation de demain.

On est vraiment surpris de voir la quantité d'encre qu'il a fallu répandre, tout le papier qu'il a fallu noircir, toutes les conférences et assemblées populaires organisées en Suisse, pour démontrer à une population intelligente que la loi qui nous sera soumise demain est une loi sage et bonne.

Les adversaires de cette loi crient à une immorale exploitation, par la Confédération, d'un vice déplorable. Et cependant nous constatons, par les écrits et les statistiques publiés sur cette matière en divers pays, que le monopole est généralement reconnu comme mesure efficace. En France, par exemple, M. Aglave, qui s'est livré à une étude approfondie de la question, dit: «Le monopole est l'obstacle le plus sûr aux progrès de l'alcoolisme; il conjure le danger pour l'avenir. »

La Norvège a établile monopole et, en Allemagne, il préoccupe depuis longtemps les esprits.

Il est du reste un fait qu'on ne peut contester; c'est que les dispositions de la nouvelle loi amèneront nécessairement une diminution dans la consommation des eaux-de-vie malsaines, et que celles qui se boiront désormais — car il s'en boira encore beaucoup, hélas! — seront au moins rectifiées. N'est-ce pas déjà un premier et réjouissant progrès?.. Certainement, et le devoir de tout bon citoyen est de s'y associer, car l'étendue du mal est effrayante. Ecoutez, à ce propos, ce que disait l'autre jour un journal de Paris, où l'alcoolisme fait aussi d'innombrables victimes:

Aimez-vous l'eau-de-vie, qu'on devrait plutôt appeler l'eau de mort?... Alors, pour vous en dégoûter, lisez le rapport de la commission sénatoriale sur les progrès effrayants et les épouvantables résultats de l'alcoolisme constatés d'après les travaux auxquels se livre le laboratoire municipal. Sachez d'abord que la fabrication des eaux-de-vie de vin a presque complètement disparu. On ne connaît plus guère que les alcools dits industriels, tirés de la mélasse, des grains, de la betterave, des pommes de terre, etc., etc. Beaucoup d'etc., hélas! remplis de menaces pour notre cerveau et notre estomac, ces alcools si souvent fraudés, contenant en notables proportions des éléments toxiques très dangereux.

De sorte que quand on croit tuer le ver, le matin, c'est en réalité le buveur que l'on envoie ad patres. Ceux qui ont eu l'occasion d'entrer quelquefois

dans certaines pintes de nos faubourgs et de nos villages doivent être suffisamment édifiés. Ils ont pu voir le spectacle repoussant d'hommes abrutis par le schnaps, lourdement accoudés sur la table, les yeux égarés, les lèvres bleuies, hébétés et hideux devant la roquille empoisonnée!

Quelques-uns de ces ivrognes, auxquels il reste encore un grain de honte, entrent à la pinte et demandent trois décis d'eau-de-vie et deux verres,— le second verre pour un ami attendu, mais qui ne vient jamais.

Et les trois décis s'épuisent, se renouvellent quelquefois, jusqu'à ce que le misérable se trouve dans l'état affreux que nous venons de décrire.

Hier encore, vers deux heures de l'après-midi, un journalier traversait en titubant la promenade de Montbenon, s'appuyant d'arbre en arbre, et attirant les regards des promeneurs. Au bout de quelques instants, il tomba sur un banc comme une masse, la tête pendante jusqu'à terre, et laissant sortir de la poche de sa blouse le col d'une bouteille.

Voilà l'œuvre de l'eau-de-vie de pommes de terre!

Et ne nous le dissimulons point, notre belle Suisse, ce pays que nous adorons et dont nous chantons les attraits, est un des plus frappés par le fléau. Nous avons sous les yeux le dernier supplément du grand dictionnaire de Larousse, qui vient de paraître, et publie un remarquable travail sur l'alcoolisme. Eh bien, nous sommes péniblement impressionné d'y voir notre patrie, et surtout certains cantons, si souvent cités. Il publie entr'autres un tableau comparatif des décès par suite d'alcoolisme aigu, dans divers pays, où la Suisse occupe le troisième rang!...

Ces considérations et surtout les remarquables exposés faits dernièrement par MM. Ruffy, Naëf et d'autres hommes compétents, nous éclairent suffisamment, semble-t-il, pour qu'il ne nous reste pas la moindre hésitation à voter une loi, qui n'est peut-être pas parfaite, qui subira sans doute plus tard des modifications, mais qui ne réalise pas moins, telle qu'elle nous est présentée, un réel et incontestable progrès.

Les mystères du corps humain.

M. C. Flammarion vient de publier, dans le supplément du Figaro, un article qui renferme de cu-